

Compte-rendu du 07 juillet 2020 – 20h30

Etaient présents : M HUBERT Jean-Paul, M ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, M MARAIS Jean-Claude, Mme MOISE Tania, M PARMENTIER Christophe, M JUGE Didier, Mme GARNIER Christelle, M DESCHOOLMEESTER Denis, Mme GARNIER JEANDEL Sonia, Mme FOUGERAY Sandrine, Mme LE BRETON Carole, M CISSE Emmanuel, Mme POITOU Céline, Mme RAGOT Christelle, , Mme VAILLANT Mikaëla, M VERITE Mickaël.

Suppléant Conseillers Municipaux : M LE BOUCHER Franck et Mme TOUCHARD Annabelle

Absent excusé : M LARDON Damien (pouvoir M. ESNAULT), M GUILLIN Benoît

Secrétaire de séance :

Convocation et affichage : 30/06/2020

Membres en exercice : 19 présents : 17 votants : 18

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Attribution marché de travaux Impasse du Parc – Chemin de Tille – Chemin les Epautière / Chemin de la Blinière ; Commission Administrative de la révision des listes électorales (modification

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/06/2020

Il n'a pas été fait d'observation sur le compte-rendu de la séance du 08 juin 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE TAUX IMPOTS LOCAUX

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le tableau de calcul des 2 taxes directes locales pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après délibération, par 11 voix pour, et 7 voix contre, décide une augmentation de 1 % des taux de la taxe foncière bâti (pas d'augmentation du taux de la taxe foncier non bâti).

Les taux des impôts locaux pour l'année 2020 sont les suivants :

Foncier bâti :	26.65 %
Foncier non bâti :	40.17 %

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2021

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2020, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 électeurs pour la constitution de la liste préparatoire des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2021.

Monsieur LARDON Damien, Monsieur LECOMTE Francis, Monsieur GUY Bryan figureront sur cette liste préparatoire.

ENTENTE MEDICALE : VALIDATION DE LA PARTICIPATION 2019

Monsieur Le Maire rappelle la convention d'entente intercommunale signé le 7 octobre 2016 avec la commune de Connerré, notamment le remboursement à la commune de CONNERRÉ de l'ensemble des frais de fonctionnement liés à la mise en place de consultations externalisées du centre Municipal de Santé de Connerré au Breil-sur-Merize.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la conférence de l'entente du 24 juin 2020.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Anne-France PLANCHON, celle-ci explique en détail le calcul de la participation de la commune, cela est vouée à évoluer chaque année.

La conférence de l'entente a décidé de porter la participation de la commune du Breil-sur-Merize pour l'année 2019 à 4 875 € (pour 1946 consultations).

Celle-ci est exécutoire qu'après validation par les deux conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide la participation de la commune du Breil-sur-Merize à 4 875 € pour l'année 2019.

Rappel 2018 : 6 964 € pour 554 consultations, pour 2017 8 341.50 € pour 514 consultations, pour 2016 : 3 869 € pour 284 consultations.

PERSONNEL

RENOUVELLEMENT CONTRAT

1/ Le Contrat à Durée Déterminé de Madame Valérie Bruneau, ATSEM arrive à échéance le 31/08/2020.

Mme Valérie BRUNEAU donne pleinement satisfaction pour son travail, elle remplace actuellement Mme Patricia ROUSSEAU-GUAY, Monsieur Le Maire propose de :

- ✓ Renouveler le poste ATSEM de Madame Valérie BRUNEAU pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020.
- ✓ PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE de renouveler le poste d'ATSEM de Madame Valérie BRUNEAU pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020.

Et,

- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

2/ Le Contrat à Durée Déterminé de Madame Céline FEBRE, Secrétaire Générale arrive à échéance le 22/09/2020. Monsieur Le Maire propose de :

- ✓ Renouveler le poste de rédacteur de Madame Céline FEBRE pour une durée de 1 an renouvelable dans l'attente de la réussite de son concours en 2021

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE de renouveler le poste de rédacteur de Madame Céline FEBRE pour une durée de 1 an renouvelable dans l'attente de la réussite de son concours en 2021 à compter du 23/09/2020

Et,

- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

3/ Le contrat de Mme Sylvie PAPIN arrive à échéance le 22/09/2020. Mme PAPIN a informé la collectivité qu'elle devra subir une opération courant octobre nécessitant un arrêt de 3 semaines. Monsieur le Maire propose de :

- ✓ CREER un poste de surveillante contractuel à compter du 23 septembre 2020 d'une durée de 264 h annuel (7h20 hebdo*36 semaines)
- ✓ PRECISER la durée (jusqu'à 3 ans maximum).
- ✓ PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE de renouveler le poste de surveillante de Mme PAPIN pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 23/09/2020

Et,

- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET CREATION DE POSTE

Le contrat de Madame Céline BLIN arrive à échéance le 03 juillet 2020. Monsieur Le Maire propose de ne pas renouveler son contrat pour la rentrée septembre 2020-2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de ne pas renouveler le contrat de Mme Céline BLIN,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de surveillance de 5h hebdomadaire sur 36 semaines.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de créer un poste de surveillante contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020 d'une durée de 180 h annuel (5h hebdo*36 semaines) pour une durée d'un an renouvelable

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

MODIFICATION D'HORAIRE D'UN CONTRAT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (23h15 semaine en 2014 et 29h15 en 2019) a été créé à compter du 1^{er} décembre 2014 et précise que Mme LEYMARIE, qui occupe ce poste, s'emploie à l'entretien de l'Ecole, de

la salle polyvalente, de la mairie de la surveillance de la pause méridienne, de la gestion des stocks, effectuée l'état des lieux de la location des salles et une fois par semaine du cabinet médical. Au regard de la charge de travail actuel et des heures complémentaires, Mme LEYMARIE Sabrina travaille 35h08 hebdomadaire. Le Maire propose donc au conseil municipal de porter la durée hebdomadaire de ce poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 29h15 à 35h00.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} janvier 2021, de 29 h 15 (temps de travail initial, soit 29.25 base 100) à 35 h (temps de travail modifié, soit 35 h base 100) le temps hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2021 et suivants.

TRAVAUX RUE DES TISSERANDS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier de M et Mme PEAN du 22 juin 2020 pour la rénovation de leur logement situé au 4 rue des tisserands. Les travaux demandés sont les suivants :

- Sablage et peinture des radiateurs
- Peinture de la porte d'entrée principale, du garage et du portail
- VMC de la salle de bain
- Remplacement de la porte de la cave cassée
- Isolation et peinture des sanitaires du bas

Un devis a été réalisé par à la société JBLS pour le sablage et la peinture des radiateurs, le montant de celui-ci s'élève à 1 985.90 € HT soit 2 383.08 TTC (TVA 397.18 €)

Monsieur Le Maire invite la commission travaux à analyser l'ensemble de cette demande et de définir ; par rapport au bail signé par les deux parties ; quels sont ceux à charge du propriétaire et ceux à charge du locataire.

INFORMATION TRAITEMENT DES BOUES VEOLIA

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, avoir réceptionné un courrier de la société Véolia concernant le traitement des boues liés au COVID – 19. Accompagné d'un devis de **48 000 € HT** soit **57 000 € TTC** (TVA : 9 600 €) L'arrêté du 30 avril 2020 vient encadrer les modalités d'épandage des boues issues de station d'épuration durant la période de Covid-19. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a en effet estimé que les [boues d'épuration](#) produites durant l'épidémie de Covid-19 ne devaient pas être épandues sans hygiénisation préalable.

L'arrêté prévoit que seules pourront être [épandues](#) les boues extraites avant le début de la période d'exposition à risques pour le Covid-19, ou celles qui répondent aux critères d'hygiénisation prévus soit par la [norme NFU 44-095](#), soit par l'[arrêté du 8 janvier 1998](#).

Pour chaque département, l'arrêté définit la date marquant le début de la période d'exposition, compris, en métropole, entre le 13 et le 24 mars.

L'arrêté inclut les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation recevant des eaux résiduaires domestiques dès 1 %.

Nous avons réceptionné au cours du 19 juin 2020, le rapport de notre Délégué Véolia, nous avons évacué 380 m³ soit 16 tonnes de matière sèche.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence de L'eau Loire et Bretagne subventionne à hauteur de 30 %. Une demande de subvention est en cours et suite à l'entretien avec le Monsieur Le Maire signale aux membres du Conseil Municipal, être l'attente d'informations complémentaires de la société Véolia et des directives à venir du gouvernement.

MISE EN VENTE LOGEMENT COUPRY

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir adressé un courrier au Centre Social Lares en date du 04 juin 2020 concernant le logement situé au 11 rue Coupry. En réponse à ce courrier, le Centre Social Lares, informe la collectivité que ce logement est inoccupé depuis près de deux ans, celui-ci nécessitant de nombreux travaux, la location est impossible en l'état actuel du logement. Dans son courrier,

Mme Pichard nous informe également renoncée au préavis d'une année et nous autorise à vendre ce bien si la commune le souhaite, à cet effet, elle souhaite savoir si le Centre Social LARES pouvait être exonéré de la charge annuelle.

Le logement représente une charge aussi bien pour le Centre Social Lares que pour la commune, les travaux étant important, une estimation devra être faite par un professionnel, monsieur Le Maire vous propose de vendre ce bien.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en vente le bien situé au 11 rue Coupry
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives pour la vente de ce bien et à signer tous les documents relatifs à la mise en vente.
- ✓ DECIDE d'exonérer le Centre Social Lares des charges annuelles pour l'année 2020.

MARCHE : AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DU PARC, CHEMIN DE LA BLINIÈRE ET RUE DE BELLEVUE

M Raymond Esnault, adjoint en charge de la commission VOIRIE / URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE présente le projet de l'aménagement de **Impasse du Parc – Chemin de Tille – Chemin les Epautière / Chemin de la Blinière** .

Le Dossier de Consultation des Entreprises est clos, l'entreprise PIGEON a été retenue, les travaux sont programmés à compter de septembre 2020, dans l'attente de la signature des actes notariés.

Le montant des travaux est estimé à environ

- Impasse du Parc : 28 778.12 € HT € soit 34 533.74 € TTC
- Rue de la Blinière : 2 994.14 € HT soit 3 592.87 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux de l'aménagement de la rue d'Impasse du Parc – Chemin de Tille – Chemin les Epautière / Chemin de la Blinière à l'entreprise PIGEON pour un montant de 31 772.26 € HT soit 38 126.61 €, et d'autoriser Mr le Maire à signer le marché et tout document relatif à ce marché.

Des subventions seront demandées prochainement par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES (MODIFICATION)

Lors du conseil municipal du 8 juin 2020, le Conseil Municipal avait élu M MARAIS Jean-Claude comme membre titulaire, sa fonction d'adjoint ne lui permet pas d'être délégué titulaire ou suppléant, seul les membres du Conseil Municipal peuvent être désigné. Suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, M Didier JUGE serait membre titulaire et Mme Sonia GARNIER serait membre suppléant.

Afin de procéder à la révision des listes électorales politiques, le conseil municipal élit M Didier JUGE membre titulaire et Mme Sonia GARNIER, membre suppléante.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 :

Je vous informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2020/0010 : 2 rue de la crémaillère
- 2020/0011 : 38 rue de la fabrique
- 2020/0012 : 2 rue des Tilleuls
- 2020/0013 : 2 allées des Charmes

Je vous informe de la signature des devis suivants :

- Comité Médical : Docteur Manuel ORSAT 250 € HT soit 300 € TTC
- Mobilier scolaire : MANUTAN 2 671.56 € HT soit 3 205.87 € TTC

PAROLES AUX ADJOINTS

INFORMATIONS

Bilan du 2eme trimestre de la cantine

COVID 19 - Fermeture de la cantine du 16 mars au 11 mai 2020

- Personnel placé au chômage partiel
- Chute de 28% du CA – 22.873 € de baisse
- Perte de 6781 € + Impayés 3704 €
- Trop perçu à rembourser : 5500 €
- Remboursement de la caisse de retraite de 11 050 € suite à une erreur depuis 3 ans
- Résultat positif de 4298 €

PERSONNEL de l'association cantine

- Démission du Président et Vice-Président
- Statut de l'association
- Remplacement d'un congé maladie

Pour le prochain Conseil Municipal prévoir la

INFORMATION

Séance levée à 23h40

Le Maire

Jean-Paul HUBERT